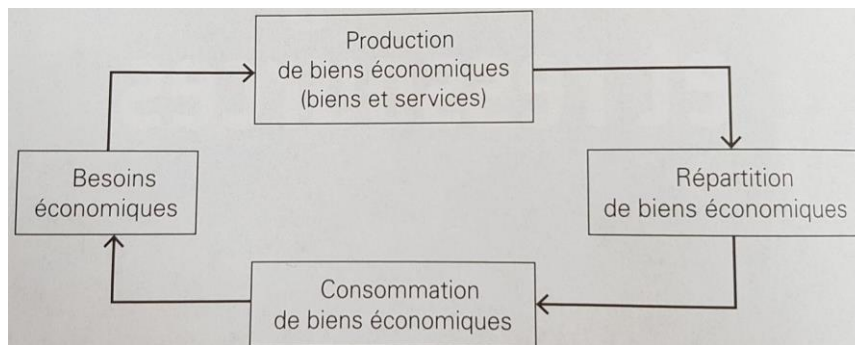


ESE (livre) – Partie 5 – Eclairages et ressources

Chapitre 18 – L'école et les mécanismes économiques

I- Les mécanismes économiques : rappels élémentaires

1) Besoins, biens et agents économiques



Economie : ensemble des activités de production, de répartition, de distribution et de consommation des biens économiques. L'activité économique sert donc, entre autre, à satisfaire les besoins des individus.

Ces **besoins économiques** évoluent selon le fonctionnement de la société.

Les **biens économiques** doivent satisfaire les besoins. Ils comprennent les biens et les services :

- Les **biens** : biens de consommation immédiate (aliments etc), semi-durables (dvd etc) ou durables (appareils ménagers etc) utilisés par les individus / les biens de production utilisés par les entreprises (ex : machines industrielles),
- Les **services** : services marchands produits par les entreprises et utilisés et payés par les individus / les services non marchands sont produits par l'Etat et sont financés par les impôts (ex : éducation nationale).

Les **agents économiques** participant à l'activité économique :

- Les ménages,
- Les entreprises,
- Les banques et les assurances,
- Les administrations publiques,
- Les administrations sans but lucratif,
- Le reste du monde.

➔ **L'éducation nationale est un service non marchand rendu par une administration publique de l'Etat.**

2) Valeur ajoutée et PIB

Valeur ajoutée : richesse créée par l'entreprise. Valeur ajoutée = total des ventes réalisées – consommations intermédiaires. Pour les services non marchands, la valeur finale correspond aux salaires.

Le PIB : produit intérieur brut (indicateur économique). Il correspond à la somme des valeurs ajoutées augmentées des impôts sur les produits (TVA, droits de douanes, taxes spécifiques), moins les subventions. C'est l'ensemble des richesses produites par les agents économiques.

3) Les entreprises et les facteurs de production

Les entreprises : agents économiques produisant et vendant des biens et des services marchands à des clients avec un objectif de rentabilité. On distingue les entreprises selon plusieurs critères :

- La **taille** :
 - o Petites entreprises de 10 à 49 salariés et chiffre d'affaire inférieur à 10 millions d'euros par an,
 - o Moyennes entreprises de 50 à 249 salariés et chiffre d'affaire inférieur à 50 millions d'euros par an,
 - o Grandes entreprises de 250 salariés et plus et chiffre d'affaire supérieur ou égal à 50 millions d'euros par an.
- Le **secteur économique** (secteur primaire : agriculture, pêche etc / secteur secondaire : industrie de transformation des matières premières issues du secteur primaire / secteur tertiaire : commerce et services).
- La **branche d'activité**,
- Le **statut juridique** (entreprise individuelle ou société / entreprise privée ou publique).

Les facteurs de production : c'est l'ensemble des moyens utilisés par l'entreprise pour produire.

- Facteur travail lié à la main-d'œuvre,
- Facteur capital avec le capital fixe lié au matériel et le capital circulant lié par exemple aux matières premières et à l'énergie.

4) La population active et les revenus

La population de la France : 67 millions d'habitants en France métropolitaine et DOM au 1^{er} janvier 2018. Taux de fécondité de 1,88 enfant par femme. La France est le 2^{ème} pays le plus peuplé de l'UE.

- La **population active** : population active ayant un emploi (actifs occupés) + chômeurs. 44% de la population totale (en 2016, 30 millions de personnes).
- **Classification INSEE de la population active** selon les professions et catégories socio-professionnelles avec 6 catégories :
 - o Agriculteurs exploitants,
 - o Artisans, commerçants et chefs d'entreprise,
 - o Cadres et professions intellectuelles supérieures,
 - o Professions intermédiaires,
 - o Employés,
 - o Ouvriers.
- **Niveaux de formation** : selon les diplômes obtenus.

Les actifs occupés participent à la production des biens et des services.

Le chômage représente 9% de la population active de la France, avec 2,5 millions de chômeurs en 2018.

Les revenus des ménages : revenus primaires (revenus du travail : salaire) + revenus secondaires (ex : CAF, chômage etc).

Le **SMIC** (salaire minimum interprofessionnel de croissance) est le salaire horaire minimum légal. Il est revalorisé au 1^{er} juillet de chaque année. En 2018, il était à 9,88€ brut de l'heure.

5) Le secteur public et le secteur privé

Secteur public : administrations et collectivités territoriales + entreprises dans lesquelles l'Etat détient au moins 51% du capital. Les salariés du public ont le statut général de fonctionnaires. Il existe en France 3 grandes fonctions publiques :

- Fonction publique d'Etat,
- Fonction publique territoriale,
- Fonction publique hospitalière.

Secteur privé : secteur où l'Etat n'intervient pas ou très peu. Les salariés du secteur privé sont régis par le code du travail et les conventions collectives. Leur situation dépend d'un contrat de travail (CDD / CDI / contrats d'apprentissage ou de professionnalisation pour les jeunes de 16 à 25 ans). Le contrat peut être rompu par démission du salarié, par licenciement pour motif personnel, par licenciement par raison économique.

6) L'Etat

La République française repose sur les pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire. Le président est garant de leur bon fonctionnement. L'Etat désigne aussi la collectivité publique dirigée par le 1^{er} Ministre et les différents ministres.

Le rôle économique de l'Etat : l'Etat intervient dans la production économique par la production de services non marchands. Il prend en charge les besoins de la population dans les domaines de l'éducation, de la santé, de la justice, de la sécurité publique, de l'aménagement du territoire etc.

Le budget de l'Etat : il prévoit l'ensemble des recettes et des dépenses de l'Etat pour une année. Préparé par le gouvernement, il doit être voté par le Parlement.

Les recettes de l'Etat : proviennent essentiellement des impôts directs (impôt sur le revenu par exemple) et indirects (TVA par exemple).

Les dépenses de l'Etat :

- Les dépenses par mission (dont mission « enseignement scolaire »),
- Les dépenses par fonctions,
- Le solde du budget.

II- L'état de l'école

1) Coûts

- La dépense pour l'éducation : 6,7% du PIB.
- La dépense d'éducation pour le 1^{er} degré : 6300€ par élève.
- La dépense d'éducation pour le 2nd degré : 9720€ par élève.
- La dépense d'éducation pour l'enseignement supérieur : 11510€ par étudiant.
- La formation continue : 14 milliards d'euros.
- L'aide sociale aux collégiens et aux lycéens : ¼ des collégiens et lycéens bénéficient d'une aide directe de l'Etat sous forme de bourses.

2) Activités

- Les personnels de l'EN : 1 million de personnes rémunérées.
- Les personnels de l'enseignement scolaire : 43% exercent dans le 1^{er} degré et 57% dans le 2nd degré.
- La durée de la scolarisation : 18,3 années d'études en moyenne.
- Education prioritaire : les REP+ accueillent 7% des écoliers et collégiens.
- Les écarts de milieu social entre les collèges : les collèges publics accueillent en moyenne des élèves plus défavorisés que les collèges privés.
- La scolarisation des élèves en situation de handicap : 350 000 élèves en situation de handicap sont scolarisés en 2015-2016 (8/10 en milieu ordinaire, 2/10 en établissement spécialisé).
- Les formations en apprentissage : 25 ans âge maximum pour entrer dans ce dispositif.
- L'accès à l'enseignement supérieur : en 2016, 62% des bacheliers généraux poursuivent leurs études à l'université.
- Le climat scolaire : en lycée professionnel, on a les plus hauts niveaux de violence et d'absentéisme des élèves.

3) Résultats

- **La maîtrise des compétences du socle** : 79% des élèves ont acquis en fin de 3^{ème} les attendus du S4C en maîtrise de la langue française et 77% en mathématiques et sciences.
- **La réussite au baccalauréat** : en 2016, 79% des jeunes d'une génération obtiennent le bac.

+ cf p 281.

Chapitre 19 – L'éducation en Europe

Pourquoi comparer d'autres pays européens avec la France ?

- Pour l'harmonisation européenne (équivalence des diplômes),
- Pour le choix des réformes scolaires,
- Pour sortir des nationalismes ou ethnocentrismes (« notre école est meilleure »).

Depuis 2000, les enquêtes PISA menées par l'OCDE servent à comparer les résultats des élèves en fin de scolarité obligatoire.

Que partage l'Europe en matière d'éducation ?

- Des **valeurs humanistes** : épanouissement et liberté individuelle, importance accordée à la culture,
- Un **projet démocratique** : un service public d'éducation, l'accès de tous, l'égalité des chances,
- Une **éducation à la paix** (tolérance, solidarité etc),

- Une **puissance économique et technique** : importance de l'enseignement scientifique et de la recherche,
- Une évolution du métier vers plus de professionnalité et de technicité,
- **L'allongement et la massification des études.**

I- L'organisation politique de l'éducation : une France centralisée ?

Certains pays ont une organisation nationale (France, Portugal, Pays-Bas, Danemark), mais pour les autres, l'enseignement est géré par les régions et pas par l'Etat.

Les programmes sont nationaux pour quelques pays (comme la France), dans d'autres ils sont nationaux mais adaptables régionalement (ex : Espagne), dans d'autres ils sont régionaux (ex : Allemagne), dans certains il n'y a pas de programmes mais des niveaux de compétences à acquérir (ex : Pays-Bas).

La France est très centralisée (ministère national, programmes, recrutement etc) mais cherche à décentraliser (personnels territoriaux, financements locaux etc).

II- Public / privé : complémentaires ou rivaux ?

Dans la plupart des pays, comme en France, il y a un privé pur et un privé sous contrat avec l'Etat.

3 types de pays en Europe par rapport aux politiques relatives à l'enseignement privé :

- Ceux où il est admis que les écoles privées subventionnées jouent un rôle au même titre que les écoles publiques (ex : Royaume-Uni),
- Ceux où le financement de l'enseignement privé a été l'objet de querelles importantes,
- Ceux où l'enseignement a été longtemps conçu comme relevant des compétences publiques.

En Suède, il existe le système des vouchers (bons d'éducation) qui s'inscrit dans une politique de libre choix de l'école (privée ou publique).

III- La laïcité : une exception française ?

La place de la religion est variable selon l'histoire des rapports entre Eglise et Etat.

Dans certains pays, comme la France, l'Allemagne, la séparation des Eglises et de l'Etat est reconnue. Dans d'autres, comme la Grande-Bretagne, il n'y a pas de séparation.

Dans certains pays, la religion est officiellement présente à l'école (ex : Irlande). Dans certains, il y a une éducation religieuse à l'école publique (ex : Allemagne, Pays-Bas, Alsace). Dans d'autres, une initiation aux différentes religions.

Les signes religieux sont interdits en France mais autorisés en Angleterre.

La France reste une exception par sa forme juridique radicale (séparation totale), mais non par le principe de neutralité de l'Etat.

IV- Le statut des enseignants : des fonctionnaires privilégiés ?

Selon les pays, la vision de la population sur les citoyens n'est pas la même (image d'intellectuel / cadre moyen banalisé).

Recrutement : certains sont fonctionnaires, d'autres sont employés (par exemple, par l'école elle-même).

L'employeur-recruteur est l'Etat ou la région quand l'enseignant est fonctionnaire, sinon le chef d'établissement peut être le recruteur (ex : Bulgarie), ou la commune (ex : pays scandinaves).

Partout, il y a une crise du recrutement en raison des bas salaires par rapport au privé.

Féminisation, vieillissement, statut social en baisse : dans tous les pays.

Horaires de travail : entre 15 et 30 heures par semaine en moyenne.

Rémunérations : en Suède, il y a une rémunération à la carte selon 5 critères (compétences, formation, difficulté du poste etc).

Formation : partout on vise à élever le niveau de formation et/ou à prolonger la durée des études. On s'oriente vers une formation continue obligatoire dans la carrière (déjà le cas dans 6 pays).

(NB : 28 pays dans l'UE / une cinquantaine dans l'Europe)

V- Les rythmes scolaires : les élèves français surchargés ?

L'écolier français a presque les plus longues vacances d'été.

Horaire annuel : différences importantes -> 600h/an dans les pays scandinaves et en Grèce / 800h/an dans les pays latins, Belgique et Luxembourg.

La plupart des pays ont adopté un horaire d'enseignement progressif selon l'âge, sauf 5 pays (dont la France).

France : horaire annuel est de 864h en primaire.

Nombre de jours de classe par an : 180 jours en France (elle est dans la moyenne). Il varie de 160 (Islande) à 214 (Autriche).

Globalement, l'année scolaire est plus lourde en Europe du Sud qu'en Europe du Nord.

Vacances d'été : varie de 6 semaines (ex : Allemagne) à 12-13 semaines (ex : Grèce).

Rentrée scolaire : s'étend sur une période de 6 semaines allant du début août (ex : Finlande) à la deuxième quinzaine de septembre (ex : Espagne). Dans certains pays, la date de rentrée varie selon l'endroit.

@maitresse.jero

Vacances intermédiaires : deux semaines à Noël. 1 semaine en automne généralement. Ensuite, certains n'ont pas de vacances pendant le 2^{ème} trimestre, d'autres en ont en février ou mars (de 3 jours à 1 ou 2 semaines). Souvent une longue période de congé à Pâques (pas en France)

Semaine scolaire : partout, il n'y a pas cours le dimanche. Le rythme scolaire le plus répandu est fixé à 5 jours. Certains ont cours 6 jours par semaine.

Journée scolaire :

- Mi-temps pédagogique : regroupement des cours sur une demi-journée (ex : Allemagne),
- Temps plein pédagogique avec pause au milieu de la journée (ex : France).

L'organisation du temps scolaire n'aurait pas d'influence sur les niveaux d'attention des élèves d'élémentaire.

VI- La petite enfance : une école maternelle modèle ?

Tous les cursus européens sont similaires :

- Préprimaire (2-3 / 5-6 ans),
- Primaire (5-6 / 10-11 ans),
- Secondaire inférieur (11 / 15-16 ans),
- Secondaire supérieur.

Les 3 premiers sont obligatoires.

Des objectifs éducatifs sont définis partout pour le préprimaire, peu importe la structure :

- Jardin d'enfance (socialisation et jeu) : Allemagne, Danemark, Suède, Finlande,
- L'école maternelle (socialisation et apprentissages premiers) : France, Belgique etc.

Partout les programmes tournent autour de cinq domaines : activités physiques, artistiques, langage, mathématiques, éveil scientifique.

VII- Le cursus obligatoire : une scolarité sélective ?

L'âge d'entrée dans le cursus obligatoire varie de 3 à 7 ans.

Durée : généralement, la scolarité obligatoire s'étale sur 9 ou 11 ans.

80% des élèves européens poursuivent leurs études au-delà de la scolarité obligatoire.

On distingue 4 modèles européens, avec les systèmes scolaires qui se distinguent selon 2 critères principaux :

- Une **fonction d'intégration** : assurer à l'ensemble des élèves un socle commun de connaissances et de compétences (= primaire et secondaire inférieur),
- Une **fonction de différenciation** : orientation en filières spécialisées en vue de la professionnalisation (= secondaire supérieur).

Les quatre modèles scolaires en Europe

Modèle scandinave	Modèle anglo-saxon	Modèle germanique	Modèle méditerranéen
Suède, Norvège, Islande, Danemark, Finlande + Portugal (depuis 1986)	Grande-Bretagne	Allemagne, Pays-Bas, Autriche, Suisse, Luxembourg	France, Italie, Espagne, Grèce, Portugal
L'école unique = la <i>Folkeskole</i> , dans le même groupe-classe de 7 à 16 ans avec le même professeur principal, mais des enseignants différents dès le primaire.	De 5 à 16 ans, primaire et secondaire restent polyvalents; pas de filières, mais un système d'options; concurrence d'établissements privés élitistes.	Orientation très tôt (6 à 11 ans) en trois filières : le <i>Gymnasium</i> , menant à des études universitaires; la <i>Realschule</i> , menant à des études supérieures non universitaires; les <i>Hauptschulen</i> dispensant une formation professionnelle courte.	Tronc commun 5-16 ans; secondaire inférieur dispense une formation générale commune; secondaire supérieur sélectionne par filières.
Redoublement inconnu; priorité à l'égalité et à l'épanouissement individuel; pédagogie non directive; pas de rupture primaire-secondaire; programmes et objectifs identiques pour tous; fort suivi individuel; pas d'évaluation chiffrée.	De type sélectif, 10 % des élèves sont scolarisés dans des <i>Grammar Schools</i> (établissements privés); priorité à l'apprentissage de l'autonomie; pédagogie très individualisée (tutorat, soutien scolaire).	Le type germanique, différencié, accorde une priorité à l'orientation professionnelle valorisée; elle est proposée par un conseil d'enseignants; en cas de refus, un examen d'admission est imposé.	Privilégiant l'acquisition des connaissances; pédagogies directives; importance de l'évaluation chiffrée; fort cloisonnement disciplinaire; redoublement; tension entre égalité des chances et sélection des élites.

(Source : C. Foerster, « Étude comparée des systèmes éducatifs européens : approche pédagogique, enjeux communs et particularités », Actes du colloque « Les systèmes éducatifs en Europe : Approche juridique et financière », Barcelone, 2000.)

VIII- Les performances des élèves

PISA a été mis en place par l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) depuis 2000. Cette enquête est menée tous les 3 ans auprès des jeunes de 15 ans dans les 35 pays membres de l'OCDE. Elle évalue l'acquisition de savoirs et savoir-faire essentiels à la vie quotidienne au terme de la scolarité obligatoire. Les tests portent sur la lecture, la culture mathématique et la culture scientifique, et se présentent sous la forme d'un questionnaire.

Enquête de 2012 sur les mathématiques : France 18^{ème} sur 35.

IX- Les langues étrangères : la France en retard ?

Le temps obligatoire consacré aux langues varie de 9% à 34%.

L'expérience EMILE encourage l'enseignement d'une ou plusieurs matières en langue étrangère.

L'anglais, le français, l'allemand, l'espagnol, le russe sont les langues étrangères les plus enseignées. L'anglais est obligatoire dans de nombreux pays. Le français est obligatoire dans d'autres (ex : Belgique, Chypre etc).

Les Anglais éprouvent peu le besoin d'apprendre une langue étrangère.

Dans le primaire, la langue est enseignée par un généraliste / dans le secondaire, par un spécialiste.